



## Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de DÉTRIER

### Séance du 15 octobre 2025

Date de convocation : 8 octobre 2025

Date d'affichage : 8 octobre 2025

Nombre de conseillers présents : 8

Convocation : 8 octobre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 15 octobre à 19 heures et 05 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en Mairie de Détrier à dix neuf heures et onze minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alain Sibué,

Etaient présents : Monsieur SIBUE Alain, Monsieur LAISNEY Benoit, Madame BROHAN Elodie, Madame CHAPPELLET Isabelle, Monsieur BRUN Michel, Monsieur FAVRE Laurent, Monsieur MARMORAT Sébastien, Madame BRACHER-AUGAGNEUR Alexia

Absents et excusés : Monsieur PREVOST Christophe (pouvoir donné à Alain SIBUE) , Madame NAGEL Candice (pouvoir donné à Madame BROHAN Elodie)

#### RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du dernier conseil municipal du 9 juillet 2025
- Convention école de La Rochette
- Mutuelle CDG73
- Convention SDES
- Adhésion commune de La Table au Syndicat des eaux de La Rochette
- Parcille A2088 pour bail notarié
- Courtier subvention salle du bas
- Divers

#### 1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/07/2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 09/07/2025 est adopté à l'unanimité.

#### 2 – CONVENTION ECOLE DE LA ROCHELLE

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention proposée par la commune de La Rochette pour entériner la participation de la commune de Détrier aux repas de cantine des enfants fréquentant les écoles de La Rochette. Il est facturé à la commune de résidence le montant des charges incompressibles inhérentes au fonctionnement du service, soit 4.90 € par repas et par enfant scolarisé. Ce qui permet aux familles de DÉTRIER de bénéficier du tarif repas à 7€ (tarif communes conventionnées).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent leur accord et autorisent le maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité avec La Rochette.

Oppositions	
Abstentions	
Pour	10

#### 3 – MUTUELLE CDG73

Ce point est repoussé au prochain conseil municipal, car pas de retour du CST (la prochaine séance étant le 23/10/2025).

#### 4 – CONVENTION SDES

---

Monsieur le Maire explique que pour les travaux d'enfouissement des réseaux il convient de signer une convention avec le SDES. Le SDES sera le maître d'ouvrage principal, c'est donc le SDES qui aura la gestion intégrale sur les travaux.

Les travaux débuteront probablement début 2026.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage principal des travaux ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commande ainsi que toutes pièces relatives à cette opération.

Oppositions	
Abstentions	
Pour	10

#### 5 – ADHÉSION COMMUNE DE LA TABLE AU SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHETTE

---

**Monsieur le Maire,**

**REVIENT** devant le conseil municipal pour évoquer le projet d'adhésion de la commune de La Table au Syndicat d'adduction et de distribution d'eau de la région de la Rochette.

**expose** que des réunions de travail en présence des représentants des communes membres actuelles et de la nouvelle commune ont permis d'estimer les conséquences comptables et financières de l'adhésion.

**RAPPELLE** que la modification des statuts a été approuvée par le comité syndical du Syndicat lors de sa réunion du 15 septembre 2025. Elle doit maintenant être validée, dans un délai de 3 mois, par les conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la ½ de la population ou la ½ des communes représentant 2/3 de la population) et par le conseil municipal de la commune de La Table.

**DONNE LECTURE** du projet de nouveaux statuts, qui intègre l'ajout de la commune de La Table dans la liste des membres.

**Invite le conseil municipal à se prononcer :**

- sur l'adhésion des communes de La Table au Syndicat ;
- sur la modification des statuts du Syndicat sur la base du projet annexé à la présente délibération.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

Vu les statuts en vigueur du syndicat ;

Vu le projet de modification des statuts du Syndicat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.5211-16 à L.5211-20 relatives aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat d'adduction et de distribution d'eau de la région de la Rochette en date du 15 septembre 2025

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de La Table;
- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat ;

Oppositions	
Abstentions	
Pour	10

## 6 – PARCELLE A2088 POUR BAIL NOTARIÉ

---

Pour rappel, une délibération avait été prise afin de prévoir un bail notarié pour l'exploitation de la parcelle A647 par les pépiniéristes, étant donné l'échange de parcelle fait avec la famille RUAT, il convient d'intégrer la parcelle A2088 à ce bail notarié pour une durée de 25 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

> APPROUVE à l'unanimité d'ajouter la parcelle A2088 au bail notarié.

Oppositions	
Abstentions	
Pour	10



## 7 – COURTIER SUBVENTION SALLE DU BAS

---

Concernant le projet de la salle du bas, monsieur le maire ainsi que sa 2ème adjointe ont eu des rendez-vous avec les banques afin d'obtenir des propositions de prêt.

Le maire ne souhaite pas toucher au budget de la commune pour ce projet, ce serait un budget annexe afin de ne pas solliciter les finances des administrés. De ce fait, le montant total des travaux serait financé par un emprunt et dans l'idéal devra "s'autofinancer (échéances du prêt = montant des locations perçues)

Mais avant tout cela, il faut savoir quelles subventions pourraient être accordées à la commune.

Ils ont rencontré deux organismes courtiers en subventions.

Le premier est "ABF", qui a été conseillé par le Crédit agricole. Lors du RDV en visio, la personne était très bien renseignée sur la commune de Détrier. Ils fonctionnent avec une somme de base fixe de 4000€ HT et ensuite un pourcentage de 2 à 12% en fonction des subventions accordées.

Le deuxième organisme rencontré est "Finances et Territoires", l'approche était différente, moins renseigné sur notre commune, mais ils ont fait une simulation de recherche de subventions pour ce projet. La région pourrait financer à hauteur de 100 000€ ce qui est trop peu au vu de l'ampleur de l'emprunt. Tout comme ABF un montant forfaitaire de 2000€ est demandé à la signature puis un pourcentage allant jusqu'à 8% (avec un maximum de 40 000€).

Une discussion s'engage pour l'avenir de cette salle. Il est convenu de demander à l'architecte en charge du projet, de présenter un Avant Projet Détailé afin d'avoir un chiffrage plus précis. Ainsi la commune pourra engager ou non ABF ou Finances et Territoires, pour solliciter les potentiels financeurs et pouvoir statuer sur le devenir du projet en l'état.

## 8 – DIVERS

---

- ❖ une demande de devis a été réalisée pour une climatisation dans la salle des fêtes, 6156.40€ HT. Le projet n'est pas retenu.
- ❖ le 11 novembre la cérémonie se tiendra à 11h00 au monument aux morts, suivi de la soupe traditionnelle organisée par le comité des fêtes, avec son loto
- ❖ 25 octobre : un concert est organisé à l'église, il sera suivi d'un verre de l'amitié offert par la commune de DETRIER et d'une soupe à l'oignon proposée par l'asso Paysanne.
- ❖ services des eaux de La Rochette : un nouveau service est proposé, le contrôle des poteaux incendies
- ❖ la cérémonie des voeux de la municipalité est fixée au 17 janvier 2026 à 17h00, juste après le repas des aînés
- ❖ abris bus : il a été installé au lieu dit les Granges, subventionné par la région
- ❖ Entretien des routes : pour les routes concernées par les travaux d'enfouissement des réseaux, elles seront entièrement refaites et repensées. Par conséquent, aucun petits travaux ne seront réalisés cette année sur ce secteur.
- ❖ chèques associations : à ce jour 42 chèques ont été distribués (soit pour 1680€)
- ❖ travaux RD 925 amphibiens : la mairie n'est pas à l'initiative de ces travaux, mais du Département
- ❖ Lyon/Turin : Monsieur le maire et son 1er adjoint sont allés à une réunion de concertation prévue par la préfecture avec SNCF réseau. Le maire leur a demandé de venir dans son village afin de rencontrer la population et de les informer des travaux qui devraient débuter rapidement

La réunion se termine à 21h03

La secrétaire de Séance  
Elodie BROHAN

Le Maire  
Alain Sibué



A handwritten signature in black ink, reading "Brohan", which is the name of the secretary of the meeting.

